

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.725
15 février 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT VINGT-CINQUIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 février 1996, à 10 heures.

Président : U Aye (Myanmar)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 725ème séance plénière de la Conférence du désarmement. J'ai sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Inde, de l'Allemagne, de l'Ukraine et de la Belgique.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, j'aimerais, au nom de la Conférence et en mon propre nom, souhaiter chaleureusement la bienvenue au Commissaire fédéral au désarmement et à la maîtrise des armements du Gouvernement allemand, Son Excellence l'ambassadeur Rudiger Hartmann, qui prendra la parole pour la première fois devant la Conférence. Je remercie l'ambassadeur Hartmann de l'intérêt qu'il porte à nos travaux et je lui souhaite un séjour fructueux à Genève. Je suis sûr que la Conférence écoutera sa déclaration avec un vif intérêt.

Je donne la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Inde, l'ambassadrice Ghose.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Le mois dernier, le 25 janvier, l'Inde s'est jointe à d'autres membres du Groupe des 21 de la Conférence du désarmement pour demander la mise en place immédiate d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire comme les chefs d'Etat et de gouvernement de nos pays nous l'avaient demandé lors du Sommet des pays non alignés tenu l'an dernier à Carthagène. J'ai exprimé l'espoir sincère que vous engageriez, Monsieur le Président, des consultations sérieuses et approfondies sur cette question au cours des semaines à venir pour aboutir à un accord satisfaisant à une date rapprochée. Nous recherchions le compromis et la coopération et non l'affrontement. Notre intention était d'inviter d'autres délégations à étudier les moyens d'ouvrir, dès le début de cette année, des négociations sur un programme échelonné d'élimination des armes nucléaires. Nous croyons comprendre qu'aucun accord n'a été conclu sur cette question importante. Cela est non seulement extrêmement regrettable mais consternant. Vous vous souvenez peut-être que j'ai déclaré que la conclusion d'un accord sur cette question en 1996 revêtait une importance cruciale pour la Conférence du désarmement et l'avenir de toutes les négociations sur le désarmement et que c'était dans ce contexte que l'Inde envisageait les négociations futures sur un traité d'interdiction complète des essais.

Nous vous remercions des efforts sincères que vous avez déployés pour parvenir à un consensus, mais nous ne pouvons que regretter qu'en dépit de tous vos efforts, il semble que nous n'ayons pas réussi à nous mettre d'accord sur un mécanisme d'examen du désarmement nucléaire au sein de la Conférence en raison du manque de souplesse dont on fait preuve un petit nombre de délégations qui, de toute évidence, dressent des obstacles sur la voie de ces objectifs auxquels elles se prétendent néanmoins attachées. Comme je l'ai déjà dit, cette réticence ne peut qu'affaiblir nos positions sur les négociations concernant le traité d'interdiction complète des essais, ce qui nous avait semblé évitable.

De plus, quelques déclarations récentes sur le traité ont visé délibérément à obscurcir certaines notions fondamentales et bien connues et suscité des questions quant à la volonté de certaines délégations, y compris peut-être la mienne, d'essayer de replacer le traité dans sa perspective originelle. Permettez-moi de vous présenter quelques exemples de points qui

(Mme Ghose, Inde)

me semblent nécessiter des éclaircissements et des précisions. Premièrement, il existe semble-t-il une tendance prononcée à croire que toute vie à la Conférence du désarmement a commencé avec la prorogation indéfinie du TNP en mai 1995. On considère en conséquence que tous les mandats et engagements doivent découler de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Il nous serait utile de garder à l'esprit que le mandat de la Conférence découle du consensus qui s'est dégagé au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et du "décalogue" qui l'a suivi. C'est au cours de cette session extraordinaire et non lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP que la nécessité de créer un organe unique pour les négociations multilatérales sur le désarmement a été reconnue et que des décisions adéquates ont été prises. C'est aussi à cette occasion que l'ordre de priorité le plus élevé dans le domaine du désarmement a été accordé aux questions nucléaires et que l'on a reconnu qu'il était essentiel d'atteindre un objectif supérieur : l'élimination de toutes les armes nucléaires. C'est induire en erreur que de donner à penser que l'engagement d'éliminer les armes nucléaires n'est qu'une partie d'une négociation sur le TNP. La Conférence du désarmement n'a pas commencé ses négociations sur le traité après la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Les négociations ont commencé en janvier 1994, un an et demi avant cette conférence, en application de la résolution 48/70 adoptée par consensus en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui avait recueilli l'appui de l'ensemble de la communauté internationale. Je me permets d'ajouter que le TNP n'a pas rallié la même adhésion. Il serait dangereux de placer les négociations relatives au traité et, au demeurant, l'ensemble de l'ordre du jour de la Conférence, dans le cadre du TNP. Je ne souhaite pas, à ce stade, m'étendre sur les conséquences possibles d'une telle approche.

Deuxièmement, des questions ont été posées au sujet du concept de "calendrier échelonné" d'élimination des armes nucléaires. D'une façon incroyable, il a été présenté comme une stratégie d'échec, une menace pour le désarmement et une remise en cause des efforts de maîtrise des armements. Cette caractérisation me semble relever d'une logique perverse, si tant est qu'elle ait une logique. Dès la première session extraordinaire, il était question d'adopter des calendriers de négociation. Les accords sur la maîtrise des armements qui ont été réaffirmés dans cette enceinte et cités comme exemples d'instruments de désarmement nucléaire - le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et les traités START I et START II - comportent leurs propres calendriers. Ils sont censés atteindre certains objectifs dans des délais précis. De même, nous pensons que l'élimination de toutes les armes nucléaires doit être logiquement réalisée au cours d'une période définie s'il s'agit vraiment d'une volonté sincère et non de simples effets de rhétorique.

Cette position n'est pas l'apanage de l'Inde puisque je viens de recevoir ce matin une communication m'informant qu'une organisation, certes non gouvernementale, dénommée "International Physicians for the Prevention of Nuclear War", qui regroupe 84 associations nationales de médecins représentant plus de 200 000 membres, a publié, en février 1995, une pétition en faveur de l'abolition des armes nucléaires, que des médecins et des sympathisants du monde entier ont été invités à signer. La pétition appelait les gouvernements, en particulier ceux des Etats détenteurs d'armes nucléaires, à engager

(Mme Ghose, Inde)

immédiatement des négociations pour éliminer les armes nucléaires conformément à un calendrier ferme. La pétition a été diffusée dans l'ensemble de la fédération et, d'après la communication, elle a eu un écho extraordinaire de l'Australie à la Zambie. L'appel a été signé par des milliers de médecins, d'étudiants en médecine et d'autres sympathisants.

Cet exemple a pour but d'illustrer le fait que l'Inde n'est pas seule à demander l'ouverture de négociations sur l'élimination des armes nucléaires conformément à un calendrier.

Le traité, s'il constitue véritablement, comme on ne cesse de l'affirmer, une étape faisant intégralement partie du processus de désarmement et s'il doit être réellement complet, gèlera le statut nucléaire de tous les pays. J'ajouterai, pour répondre à une question sur les obligations qui incomberont aux Etats non parties au TNP, que les obligations juridiques prévues dans le traité seront, selon toute attente obligatoires à l'égard de tous les Etats parties, y compris ceux qui ne souscrivent pas à d'autres accords. Ce gel, s'il était indéfini, élargirait le dispositif discriminatoire conçu par le TNP, en vertu duquel certains pays auraient la possibilité de menacer l'existence même d'autres pays jusqu'à la fin des temps par leurs armes nucléaires. Il est évident que les autres pays ne seraient en sécurité que s'ils recevaient l'assurance que ce gel ne sera pas permanent mais qu'il couvrira une période courte et définie et mènera inévitablement à l'élimination complète des armes nucléaires. Un engagement à éliminer les armes nucléaires non assorti d'échéances est en quelque sorte un titre non signé et ne peut donc représenter une garantie contre une menace militaire, situation préoccupante pour notre sécurité nationale et, je suppose, pour celle d'autres pays.

Cela m'amène à la troisième idée fautive qu'il est nécessaire de corriger aujourd'hui. Certains ont soutenu que la Conférence du désarmement n'est pas l'organe approprié pour les négociations sur le désarmement nucléaire étant donné que ce processus impliquerait des concessions bilatérales, des activités de vérification spécialisées, etc. Je ne me souviens pas d'avoir jamais dit que nous souhaitions participer à des concessions bilatérales ou multilatérales entre Etats dotés d'armes nucléaires. Nous ne pouvons pas participer à de telles concessions puisque nous n'avons rien à troquer. Dans ce cas, de quelles questions désirons-nous discuter au sein d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement ? Notre point de vue est le suivant : nous sommes non seulement impliqués mais concernés parce que ces armes menacent tous les pays. Les membres de la Conférence du désarmement ont assurément la responsabilité et le droit de veiller à ce que le processus de désarmement nucléaire une fois commencé soit maintenu et si possible accéléré, et à ce qu'il soit approfondi et élargi. Des mesures devront aussi être prises pour créer un climat garantissant la sécurité de tous les Etats, en attendant l'élimination de toutes les armes nucléaires. Nous souhaitons que les discussions menées au sein des comités spéciaux aboutissent à plusieurs traités assortis de calendriers de négociation. L'une de ces mesures pourra être une convention interdisant l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, mesure qui ne devrait surprendre personne dans cette salle. Une telle convention codifierait la norme juridique interdisant l'utilisation d'armes

(Mme Ghose, Inde)

nucléaires qui existe déjà dans les principes applicables aux conflits armés internationaux. Il est évident que cela n'entraînera pas la Conférence du désarmement dans des marchandages bilatéraux ou dans une loterie. En définitive, il faudra néanmoins négocier un traité sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Ces tâches ne doivent pas être confiées à un club ésotérique de représentants de divers groupes d'intérêts mais à un comité spécial sur les armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Etant relativement nouvelle à la Conférence du désarmement, j'ai l'impression, chaque fois que je pénètre dans cette enceinte, de me trouver dans une galerie de miroirs déformants où tout est irréel. Ceux qui souhaitent un traité réellement complet apparaissent comme des trouble-fête. Ceux qui veulent éliminer les armes nucléaires sont considérés comme une menace pour le désarmement. L'idée d'un calendrier échelonné d'élimination des armes nucléaires est perçue comme un complot diabolique qui aurait pour but de bloquer les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais. Ceux qui plaident pour l'abolition des armes nucléaires sont accusés de vouloir accroître le nombre des Etats qui en sont dotés. Les menacés sont qualifiés de menaçants. Il est temps d'éliminer ces miroirs déformants et de s'abstenir de créer des diversions inutiles; ainsi aurons-nous une image plus claire de la réalité. Si nous partageons tous vraiment la conviction que nous négocions aujourd'hui au sein du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires une étape réelle vers le désarmement nucléaire, nous devons nous efforcer ensemble d'en imprégner nos négociations et nos déclarations dans un véritable esprit de compréhension et de sensibilité à l'égard de nos intérêts nationaux mutuels.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration. Je donne la parole au représentant de l'Allemagne, le Commissaire fédéral au désarmement et à la maîtrise des armements, l'ambassadeur Hartmann.

M. HARTMANN (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier très vivement des mots aimables avec lesquels vous m'avez souhaité la bienvenue et, étant donné que c'est la première fois que j'ai le privilège de prendre la parole devant la Conférence du désarmement en tant que nouveau Commissaire au désarmement de mon pays, je saisis cette occasion de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, fonction que vous êtes le premier à assurer pour la session de cette année. Nous sommes conscients que cette phase initiale est extrêmement délicate et que vous assumez une responsabilité spéciale, dont vous vous êtes d'ailleurs acquitté avec beaucoup de doigté et de compétence.

Je remercie aussi M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que son adjoint, M. Abdelkader Bensmaïl de l'assistance compétente et efficace fournie à la Conférence du désarmement.

(M. Hartmann, Allemagne)

Etant donné le rôle unique qui est celui de la Conférence du désarmement en tant que seul organe multilatéral chargé de négocier des traités relatifs à la maîtrise des armements et du désarmement universellement applicables, le Gouvernement allemand attache une grande importance à ses travaux. Nous constatons cependant avec préoccupation que la composition de la Conférence du désarmement est quelque peu limitée. Cela nous semble contraire au rôle que cette instance doit jouer dans la maîtrise des armements et dans le désarmement universels. Nous craignons que ce rôle ne soit compromis si la question de l'élargissement de la composition de la Conférence n'était pas réglée rapidement. Nous sommes d'avis qu'il faudrait accepter les demandes de tous les Etats candidats, ce qui signifie que tous les Etats qui souhaitent participer en tant que membres à part entière aux activités de la Conférence devraient avoir le droit de le faire. Nous sommes bien entendu totalement conscients du fait que la Commission du désarmement de l'ONU et la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies resteront les seuls organes dans lesquels tous les Etats Membres des Nations Unies seront représentés dans le domaine du désarmement.

Les changements profonds qui se sont produits en Europe depuis 1990 ont aussi révolutionné la maîtrise des armements. Alors que l'une de ses fonctions majeures avait jusqu'alors consisté à prévenir un périlleux affrontement Est-Ouest, la maîtrise des armements est aujourd'hui confrontée à de nouveaux défis. Ainsi, dès décembre 1993, le ministre allemand des affaires étrangères, M. Kinkel, a souligné dans un programme en dix points certaines des tâches à accomplir. Je suis heureux de constater que l'un des objectifs qui y sont mentionnés - la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires - a été atteint au cours de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP tenue à New York en mai dernier. Les documents qui ont été adoptés lors de cette conférence en ce qui a trait au renforcement du processus d'examen et aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires devraient guider la Conférence du désarmement et l'encourager dans ses travaux dans le domaine nucléaire.

Dans ce contexte, l'engagement pris par tous les Etats participants de parvenir à un accord sur un traité d'interdiction complète des essais en 1996 revêt pour nous une importance primordiale et nous partageons le point de vue selon lequel les négociations sur le traité devraient constituer la tâche prioritaire de la Conférence cette année. Le Gouvernement allemand préconise de longue date un traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit universel, d'une durée illimitée et effectivement vérifiable. Nous pensons que ce traité aiderait à prévenir une prolifération nucléaire et accélérerait le processus de désarmement nucléaire. En 1996 se présente l'occasion de conclure enfin un tel traité. Il faudrait conclure les négociations suffisamment tôt pour permettre à l'Assemblée générale d'en adopter le texte à sa prochaine session. Nous souhaiterions en fait que l'examen du texte du traité aboutisse dès juin prochain.

Au nom du Gouvernement fédéral allemand, je vous invite instamment à rester attachés au but fixé par la communauté internationale : la conclusion du traité en 1996. L'établissement de liens artificiels avec d'autres questions ne faciliterait pas mais au contraire empêcherait la conclusion du traité dans les délais. Il est évident qu'il faudra encore procéder à de

(M. Hartmann, Allemagne)

vastes négociations. Je félicite l'ambassadeur Ramaker, qui a été chargé de présider les négociations pendant cette phase cruciale, et je lui adresse mes meilleurs voeux de succès.

J'aimerais maintenant traiter de certaines des questions majeures restées en suspens concernant le traité.

Portée du traité : Nous apprécions et accueillons chaleureusement l'idée du "seuil zéro" qui est appuyée par les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni et qui est approuvée par la Fédération de Russie. Nous engageons une fois de plus la République populaire de Chine à souscrire à cette position.

Explosions nucléaires expérimentales imminentes : L'Allemagne estime que le Conseil exécutif de l'organisation du traité devrait pouvoir intervenir s'il y a lieu de s'attendre à une explosion nucléaire imminente. Nous avons introduit un nouveau libellé dans le texte du traité et nous sommes sûrs qu'il fera l'objet d'un consensus. Nous nous réservons le droit de rétablir le texte original si nos propositions n'étaient pas acceptées.

Système de surveillance international : Bien que nous soyons satisfaits par ailleurs de la formule actuelle, nous considérons que la mesure des gaz rares constitue une technologie indispensable au SSI car elle permet d'établir des preuves non équivoques.

Inspections sur place : Nous attachons une grande importance à l'observation d'événements sensibles au passage du temps pendant la phase initiale d'une inspection sur place. Il faudrait donc rechercher une réglementation qui permette de s'assurer que les inspections sur place pourront être effectuées aussitôt après un événement éventuel.

Organisation : L'Allemagne est favorable à la mise en place d'une structure calquée sur celle de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes partisans de créer à Vienne une organisation restreinte mais indépendante pour le traité, qui coopérerait avec l'AIEA.

Entrée en vigueur : Nous sommes favorables à une solution qui fixerait à moins de 60 le nombre de ratifications nécessaires, cela afin de permettre l'entrée en vigueur du traité à une date rapprochée.

Questions financières et de personnel : Conformément à son attachement de longue date au traité, l'Allemagne fera de son mieux pour contribuer au financement du budget de la Commission préparatoire pour 1997. Dans le même esprit constructif, elle est disposée à mettre du personnel de haut niveau à la disposition de la Commission préparatoire.

Une autre question à laquelle le Gouvernement allemand attache beaucoup d'importance est celle de l'ouverture de négociations à une date rapprochée sur un "arrêt de la production" de matières fissiles. Cette question intéresse elle aussi la non-prolifération et le désarmement nucléaires. J'espère que la Conférence du désarmement établira un comité spécial sur un arrêt de la production de matières fissiles sur la base du mandat approuvé qui figure dans

(M. Hartmann, Allemagne)

le rapport de l'ambassadeur Shannon, du Canada. La conclusion à une date rapprochée des négociations sur le traité permettrait d'engager des négociations sur un arrêt de la production dans les meilleurs délais et de réaliser ainsi un autre objectif qui figure parmi les "Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires" adoptés lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Comme vous le savez, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné, dans la résolution 48/75 L qu'elle a adoptée par consensus, qu'il importait de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Comme cela a été indiqué dans ce même document, le désarmement nucléaire est la troisième question figurant en tant que telle dans le programme d'action pour la mise en oeuvre de l'article VI du TNP. Cet article a été mis en oeuvre dans une mesure inimaginable il y a encore quelques années. Le processus doit cependant se poursuivre selon des modalités que la Conférence du désarmement devrait étudier. De même que le ministre suédois des affaires étrangères, Mme Hjelm-Wallén, je suis heureux que vous ayez pris l'initiative, Monsieur le Président, de procéder à de vastes consultations en vue de jeter les bases d'un consensus sur cette question. Ayant écouté le précédent orateur, j'espère que le Président poursuivra néanmoins ses efforts.

La République fédérale d'Allemagne est depuis longtemps partisan de renforcer la Convention sur les armes biologiques et à toxines au moyen d'un protocole de vérification. Il faut reconnaître que d'importants progrès ont été faits dans le cadre du Groupe spécial. Cependant, il est évident qu'il faut intensifier les négociations si nous voulons obtenir des résultats dans les meilleurs délais. Nous espérons que la quatrième conférence d'examen, prévue pour décembre, donnera un nouvel élan à ces négociations.

La Convention sur les armes biologiques et à toxines est le premier accord dans le domaine du désarmement à interdire une catégorie entière d'armes de destruction massive tout en prescrivant l'élimination des stocks existants. Bien que cet accord ait été considéré comme un accomplissement majeur dans les années 70, beaucoup ont compris depuis lors que l'absence d'un régime de vérification était une grave lacune. L'absence d'un tel régime pourrait causer - et a de fait causé - des doutes au sujet de l'application des dispositions de la Convention par des Etats parties. De plus, la mise au point et le stockage d'armes biologiques par un pays ont prouvé que les armes biologiques constituaient effectivement une menace. Tout cela est venu conforter notre conviction qu'un régime de vérification de la Convention sur les armes bactériologiques et à toxines est indispensable pour dissuader les violations et établir une confiance durable dans l'application de cet instrument.

Même si la Conférence du désarmement doit examiner à titre prioritaire les questions nucléaires figurant à son programme de travail pour cette année, nous pensons que la réglementation des armes classiques mérite que la Conférence lui accorde une plus grande attention. Le nombre important de conflits armés classiques qui ont lieu dans de nombreuses parties du monde et les souffrances extraordinaires causées par l'utilisation d'armes classiques sont des questions très préoccupantes. Comme vous le savez tous, les mesures

(M. Hartmann, Allemagne)

spécifiques de réglementation et de confiance relatives aux armes classiques, qui ont été adoptées dans le cadre de l'OSCE, ont contribué à surmonter l'affrontement Est-Ouest et à favoriser des relations pacifiques et de coopération entre ses membres. Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, par exemple, qui a conduit à l'élimination de plus de 50 000 systèmes d'armes importants, est une protection contre une nouvelle course aux armes classiques en Europe. C'est aussi un élément de stabilité au sein de la famille en pleine évolution des anciennes et des nouvelles démocraties européennes. De plus, nous pensons que les dénonciations sur la maîtrise des armes classiques qui se déroulent actuellement entre les parties au conflit de l'ex-Yougoslavie, avec l'appui actif des membres du Groupe de contact, aboutiront dans les délais prévus dans l'accord de Dayton et auront des effets bénéfiques similaires sur la région des Balkans tout entière. Compte tenu de ce contexte, j'engage instamment la Conférence du désarmement à reprendre ses propres travaux sur la maîtrise des armes classiques au sein du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, où des discussions constructives et fructueuses ont déjà eu lieu dans le passé.

Pour conclure, j'aimerais évoquer brièvement un autre point. Tous les jours, en ex-Yougoslavie et dans de nombreux autres pays du monde, des civils - hommes, femmes et enfants - sont victimes de mines terrestres. En mai, le troisième cycle de la Conférence d'examen des Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques renforcera considérablement, nous en sommes certains, les dispositions de cette convention relatives aux mines terrestres et réduira sensiblement, en conséquence, les effets effroyables de l'utilisation de mines terrestres sur les populations civiles. Il nous semble possible - dès que la Conférence d'examen de la Convention sera terminée - que les questions relatives aux mines, par exemple le projet concernant un programme de contrôle des mines terrestres, soient examinées dans le cadre du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements.

Cet aperçu des questions intéressant la Conférence du désarmement, même s'il est fort incomplet, démontre l'importance de vos travaux pour la paix et la stabilité internationales. Les questions à examiner sont complexes et les intérêts divers, ce qui est tout à fait naturel au sein d'une conférence qui a pour but de parvenir à des solutions universellement applicables. Mais comme la Conférence du désarmement l'a montré il y a trois ans et demi dans le cas de la Convention sur les armes chimiques, la détermination politique, la persévérance et l'esprit de compromis font aboutir les négociations, même les plus difficiles.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne la parole au représentant de l'Ukraine, l'ambassadeur Slipchenko.

M. SLIPCHENKO (Ukraine) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de la façon remarquable dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions importantes, ce qui a permis un démarrage sans à-coups de la session de 1996 de la Conférence du désarmement. Cela était absolument essentiel au moment où la Conférence doit relever un défi majeur : achever, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale des

(M. Slipchenko, Ukraine)

Nations Unies, le traité d'interdiction complet des essais nucléaires que nous considérons comme un jalon historique dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Notre délégation partage le point de vue, qui a été exprimé au cours des trois premières séances plénières de la Conférence du désarmement, selon lequel cet objectif est atteignable à condition que les parties aux négociations manifestent une volonté politique suffisante pour résoudre quelques problèmes importants restés en suspens.

Il est on ne peut plus évident que la question de la portée du traité est au centre des débats en cours et nous tenons à réaffirmer que nous sommes partisans d'un traité basé sur une interdiction stricte des essais quelle qu'en soit la puissance, disposition qui assurerait une interdiction effective de toutes les explosions nucléaires, selon les termes proposés par l'Australie dans le document de travail CD/NTB/WP.222. L'interdiction devrait être réellement complète et ne prévoir aucune exception pour des explosions nucléaires à des fins soi-disant pacifiques. Nous sommes d'avis qu'il faudrait supprimer du texte du projet la référence à des explosions nucléaires à des fins pacifiques.

De même, nous continuons de trouver un intérêt évident à l'idée d'incorporer dans le texte du traité des dispositions en vue de la fermeture des sites d'essais nucléaires ainsi que la section sur la fourniture de garanties de sécurité aux Etats parties.

En ce qui concerne le régime de vérification du traité d'interdiction complète des essais, notre délégation est d'avis que les négociations approfondies en cours devraient déboucher sur la création d'un système de surveillance international (SSI) comportant des paramètres et des procédures bien définis qui permettraient d'assurer la vérification du traité avec efficacité et, ce faisant, contribueraient au respect des obligations contractées par les Etats parties. Nous pensons que les dispositions du traité relatives au SSI devraient s'inscrire dans le cadre de mesures visant à accroître la confiance et à assurer la transparence, qui doivent être dûment reflétées dans le texte.

En ce qui concerne les inspections sur place, nous suivons avec une grande attention et un vif intérêt les travaux du Groupe de travail I du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Nous pensons que les parties aux négociations doivent encore non seulement parvenir à un consensus sur les principes et buts fondamentaux d'une ISP, mais aussi résoudre un certain nombre de questions spécifiques, notamment les mesures successives à prendre si une inspection aboutissait à des résultats contradictoires ou incomplets, l'affinement de la procédure à suivre pour rapporter une allégation de non-respect du traité par un Etat partie dans le cas où une inspection n'aura pas permis de recueillir des données de nature à corroborer l'allégation et, enfin, les mesures à prendre dans le cas où l'Etat qui a demandé l'inspection sur place n'est pas satisfait de ses résultats, eu égard à la règle selon laquelle la décision adoptée par l'organisation de vérification du traité d'interdiction complète est en principe définitive.

(M. Slipchenko, Ukraine)

Il semble également utile de déterminer l'ordre exact des mesures que l'organisation devrait prendre dans le cas où un Etat Partie reconnaît après le déclenchement de l'inspection que des essais ont été effectués et, en particulier, quelles mesures l'équipe d'inspection devrait prendre en pareil cas quant à la poursuite ou à la cessation de ses activités. Nous pensons également qu'il est nécessaire de faire figurer dans le texte une disposition définissant les mesures qui doivent être prises par l'Etat partie inspecté et par l'organisation s'il a été prouvé que des membres de l'équipe d'inspection ont violé des règles de conduite.

Au cours des délibérations récentes, la question du financement a été examinée sous différents aspects. A cet égard, nous pensons qu'une évaluation préliminaire du coût d'une inspection "standard" serait utile pour nos travaux futurs.

J'aimerais appeler l'attention des délégués sur le document de travail CD/NTB/WP.306 en date du 13 février 1996, communiqué par notre délégation, qui traite de quelques problèmes concrets concernant le système de surveillance international et l'inspection sur place, et complète nos propositions relatives au texte évolutif présentées dans le document CD/NTB/WP.234.

Nonobstant l'importance cruciale des négociations relatives à l'interdiction des essais nucléaires et de leur achèvement dans les délais, nous sommes d'avis que d'autres questions de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement ne devraient pas être oubliées. Nous espérons que la Conférence sera en mesure, ultérieurement, de surmonter les obstacles empêchant un accord sur des moyens appropriés d'examiner d'autres questions relevant de son mandat, notamment l'ouverture des travaux du Comité spécial sur un arrêt de la production de matières fissiles, la poursuite de nos discussions sur les garanties de sécurité et la question du désarmement nucléaire dans son ensemble.

Je suis très heureux de la position prise par l'orateur précédent, le Commissaire au désarmement et à la maîtrise des armements de l'Allemagne, l'ambassadeur Hartmann, sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement qui revêt une importance et un caractère d'urgence de premier ordre. Vous comprendrez certainement que je partage pleinement ce point de vue. Cette question nous préoccupe de façon constante depuis un certain nombre d'années. Malheureusement, en dépit de la décision qu'a adoptée la Conférence (CD/1356), nous ne pouvons que répéter d'une façon quasiment rituelle que nous regrettons profondément l'incapacité de la Conférence du désarmement d'élargir sa composition et de mettre en oeuvre la résolution par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé par consensus que soit appliquée d'urgence la décision susmentionnée et demandé instamment que les nouveaux membres accèdent à la qualité de membre de la Conférence au début de la session que celle-ci tiendra en 1996.

Nous tenons à souligner que l'Ukraine ne considère pas son accession à la Conférence comme une sorte de mesure de faveur spéciale mais comme une invitation à contribuer à un travail productif commun basé sur l'expérience de notre pays dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, sur sa contribution au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, sur le

(M. Slipchenko, Ukraine)

respect scrupuleux de ses obligations découlant d'instruments importants relatifs à la maîtrise des armements ainsi que sur les compétences et les capacités correspondantes qu'il a acquises et développées. Nous pensons que cet apport est particulièrement utile à la Conférence à ce stade final de la négociation du Traité d'interdiction complète, qui sera probablement suivie de négociations sur une convention relative à l'arrêt de la production de matières fissiles et à d'autres questions importantes.

Nous partageons le point de vue exprimé par l'ambassadeur Selebi, de l'Afrique du Sud, selon lequel la Conférence doit se réformer pour préserver son statut et son prestige. L'élargissement de sa composition, ou plutôt son alignement sur les changements fondamentaux qui ont modifié les réalités politiques internationales, devrait jouer un rôle essentiel dans cette réforme. Pour la même raison, la Conférence ne peut se permettre d'envisager la question de son élargissement à longue échéance car son avenir dépend largement de sa capacité de résoudre cette question d'une façon positive et responsable même si cela implique l'affinement, à une date ultérieure, de son règlement intérieur.

Nous avons appris avec satisfaction, lors de la séance plénière d'ouverture, que vous aviez l'intention d'étudier avec attention la candidature de 23 Etats supplémentaires et d'envisager sérieusement la mise en place d'un mécanisme efficace d'examen de la décision contenue dans le document CD/1356. Nous pensons que votre successeur, l'ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, fera preuve d'une détermination égale à la vôtre, soit en traitant personnellement et avec dévouement le problème de l'élargissement de la composition de la Conférence comme une question urgente et d'une grande importance, soit, s'il le juge plus efficace, en nommant un coordonnateur spécial qui serait chargé de cette question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ukraine de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. Je donne la parole au représentant de la Belgique, l'ambassadeur Guillaume.

Baron GUILLAUME (Belgique) : Etant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, je souhaiterais vous dire combien nous avons estimé toute l'habileté que vous avez déployée depuis que vous y avez accédé. Elle a permis de faire démarrer la partie la plus urgente de nos travaux, à savoir les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dit CTBT. Dans vos efforts, Monsieur le Président, vous avez reçu la pleine collaboration de ma délégation. D'ailleurs, si je prends la parole ce jour, c'est en grande partie pour répondre aux consultations que vous menez, dans le cadre qui vous a été prescrit par cette conférence, sur le désarmement nucléaire. Je vous ai exprimé la position de mon pays dans nos conversations bilatérales mais il est peut-être bon que j'y revienne, ici en séance plénière.

Le désarmement nucléaire est une priorité pour la Belgique et nous l'avons toujours souligné, que ce soit en appuyant les résolutions pertinentes en la matière à l'ONU, ou en saluant l'évolution du dossier, soit par des mesures unilatérales, soit par des mesures bilatérales. A l'inverse, nous nous sommes toujours élevés contre les déclarations purement incantatoires ou les

(Baron Guillaume, Belgique)

manoeuvres déguisées en propositions généreuses. Or, c'est ce dernier aspect qui semble de plus en plus prendre le pas dans cette enceinte, d'où la nécessité aujourd'hui de faire une mise au point.

Le désarmement nucléaire, Monsieur le Président, est une chose plus que sérieuse et il concerne tout le monde. Il concerne bien entendu les pays dits nucléaires, c'est son aspect qui se rapporte strictement au désarmement, mais il concerne aussi tous les autres, c'est son aspect qui a trait à la non-prolifération : le désarmement et la non-prolifération font partie intégrante du concept de désarmement nucléaire. De ces deux approches, prévention et thérapeutique, la première est la plus urgente pour éviter que le mal ne s'étende, mais la seconde est évidemment indispensable à notre objectif final d'un monde sans armes nucléaires.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, nous nous sommes employés avec succès depuis des années à chercher des solutions pour éviter que le mal ne s'étende. La clé de voûte de ce dispositif est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), auquel nous avons pu donner une seconde vie l'année dernière en lui enlevant le caractère précaire qui ne pouvait que lui nuire. Aujourd'hui le TNP est vraiment la pierre angulaire de tout le processus d'un désarmement nucléaire et il est regrettable que certains pays, qui sont parmi les plus ardents à réclamer le "désarmement nucléaire", ne l'aient pas compris et s'obstinent à demeurer en dehors de ce Traité. Ils ont tort à notre avis, car non seulement ils empêchent ainsi le TNP d'accéder à l'universalité complète, mais ils n'ont pas compris que le désarmement nucléaire - qu'ils réclament tant -, sera petit à petit négocié dans le cadre de ce Traité et que, ce jour-là, ils ne seront pas autour de la table. Il ne leur reste que peu de temps pour se raviser, car le processus commencera bientôt, puisque, à New York, l'année dernière, on a admis le principe du réexamen périodique de ce Traité et que la première conférence - préparatoire - aura lieu en 1997. Pour ne donner qu'un exemple - et c'est l'ancien président du Comité spécial en la matière de la CD qui vous le dit -, je suis persuadé que toute négociation future concernant les garanties de sécurité ne se fera que dans le cadre du TNP.

La CD a toutefois un rôle à jouer dans le désarmement nucléaire et elle le prouve avec les négociations sur le CTBT actuellement en cours : celles-ci sont une contribution concrète au désarmement nucléaire et l'on est loin ici des grandes envolées démagogiques. Si, comme nous le souhaitons, un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est signé au mois de juin prochain, il aura des effets pour tous, y compris pour les cinq pays nucléaires. Un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires a également sa place dans le désarmement nucléaire et il était vraiment désolant de voir, en 1995, des pays soi-disant avocats du désarmement, neutraliser au nom de ce désarmement nucléaire le Comité sur un arrêt de la production. Cela nous a semblé pour le moins paradoxal, pour ne pas dire suspect. CTBT et arrêt de la production ont leur place au sein de la Conférence du désarmement, seul organisme multilatéral ayant vocation à négocier des traités à caractère universel.

Pour la Belgique, la CD se trouve être le cadre de négociation naturel des mesures de non-prolifération nucléaire. L'efficacité de ces mesures est étroitement dépendante de leur universalité, en tout cas de l'adhésion du plus grand nombre. Nous pensons que la Conférence du désarmement, qui permet à tous

(Baron Guillaume, Belgique)

de s'exprimer dans le respect des points de vue de chacun, est seule capable de rallier ce grand nombre. Nous persistons à croire par ailleurs qu'un engagement sincère en faveur de la non-prolifération ne peut se concilier avec le rejet du TNP, certainement pas par des pays dont les potentialités nucléaires sont à l'esprit de tous.

S'agissant toutefois du démantèlement des arsenaux des Etats nucléaires, l'efficacité et le réalisme politique nous commandent d'en laisser la négociation aux puissances détentrices. Nous sommes convaincus que placer ce problème dans un cadre multilatéral, celui de la CD ou un autre, est à ce stade contre-productif. Cela ne peut que mettre en péril et les efforts de non-prolifération et la réduction des armements nucléaires. La nature même des deux exercices demande qu'on les poursuive séparément. Plus dangereuse encore, l'idée de faire dépendre nos efforts de non-prolifération d'un calendrier de désarmement nucléaire nous apparaît comme une manoeuvre ne pouvant aboutir qu'au report sine die du CTBT et d'un arrêt de la production de matières fissiles.

Tout cela étant, force est de constater qu'il existe entre les puissances nucléaires des différences d'échelle qui font du désarmement des Etats-Unis et de la Russie une priorité. Priorité d'ailleurs parfaitement comprise par ces deux pays, car là, il y a eu du chemin de fait et nous nous plaisons à souligner les traités FNI, la mise en oeuvre de START I et tout récemment la ratification de START II par le Sénat des Etats-Unis : il s'agit là de réalisations très concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire. A cela s'ajoutent la création de zones régionales dénucléarisées et les progrès faits dans le domaine des garanties de sécurité. Parallèlement, il faut également saluer les décisions unilatérales de certains pays dans le domaine nucléaire, comme les moratoires sur les essais nucléaires, l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires et, encore plus spécifiquement, le retrait de 200 tonnes de ces matières par les Etats-Unis. Certes, nous restons fidèles à l'objectif final, qui est le désarmement nucléaire total de tous les pays de la planète, mais nous estimons que ce que je viens d'énumérer va assurément dans la bonne direction.

Nous devons donc encourager d'abord les deux grandes puissances nucléaires à poursuivre leurs négociations afin d'arriver le plus tôt possible à un seuil où elles pourront être rejointes par les trois autres puissances nucléaires, afin de prendre ce jour-là, à cinq, des mesures complémentaires. Ce n'est que le jour où nous auront atteint ce stade-là qu'il y aura une base pour des négociations vraiment multilatérales en ce domaine. Ce jour-là, mais pas avant, la CD aura un rôle à jouer.

En conclusion, je ne peux que vous encourager à soutenir les efforts de tous ceux qui s'emploient à faire avancer effectivement le désarmement nucléaire dans tous les organes où l'on s'y emploie pour l'instant et à reconnaître ces efforts. Pour le reste, il faudra, au besoin en vous faisant attacher tel Ulysse au mât du navire, ne pas vous laisser charmer par les sirènes démagogiques qui ne pourraient que nous écarter du bon chemin dans nos efforts en vue de parvenir au désarmement nucléaire. Dans le contexte international actuel, la philosophie de la Belgique reste qu'un désarmement réfléchi, progressif, équilibré et contrôlé est une contribution majeure à la sécurité de tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole ? Tel ne semble pas être le cas; je passe donc à ma déclaration de clôture.

Etant donné que la présidence du Myanmar tire à sa fin, j'aimerais faire quelques observations finales sur les travaux de la Conférence du désarmement pendant mon mandat.

Il est de coutume que le nouveau président essaie, au début de chaque année, de faire démarrer sans à-coups les travaux de la Conférence du désarmement et de parvenir à un accord sur un programme de travail pour l'année. Pour des raisons compréhensibles, ces entreprises se sont souvent avérées difficiles et cette année n'a pas fait exception à la règle. Ma délégation n'a épargné aucun effort pour que la session de cette année commence sans contretemps et de façon efficace. Nous avons procédé à des consultations approfondies avec les coordonnateurs de groupe et, au niveau bilatéral, avec toutes les délégations de la Conférence qui s'étaient rendues disponibles à cette fin. En résultat, grâce à l'esprit de coopération et de souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations, la Conférence du désarmement a été en mesure d'adopter son ordre du jour et un programme de travail pour 1996 et de rétablir le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires dès sa première séance plénière. Nous devons ce résultat collectif à mon prédécesseur, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, du Maroc, et à ses propres prédécesseurs, qui avaient jeté des bases solides pour le bon commencement de la session de 1996, et qui m'ont aidé à surmonter quelques difficultés de procédure relatives aux arrangements organisationnels.

S'agissant du traité d'interdiction complète des essais, nous sommes d'accord que le rang de priorité le plus élevé, au cours de la session de cette année, doit nécessairement être accordé aux négociations sur ce texte. Je suis heureux de constater que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires a commencé ses travaux de façon satisfaisante. A cet égard, je tiens à remercier très vivement le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, le Président du Groupe de travail I, l'ambassadeur Berdennikov, de la Fédération de Russie, le Président du Groupe de travail II, l'ambassadeur Zahran, de l'Egypte, et les collaborateurs du Président de leur dévouement et des efforts résolus qu'ils ont faits pour faire avancer les négociations sur le traité.

Je saisis en outre cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à l'ancien président du Comité spécial, l'ambassadeur Dembinski, de la Pologne, à l'ancien président du Groupe de travail I, l'ambassadeur Norberg, de la Suède, à l'ancien président du Groupe de travail II, l'ambassadeur Ramaker, des Pays-Pays, et à ceux qui étaient les collaborateurs du Président à ce moment-là, pour la contribution importante qu'ils ont apportée aux négociations en vue d'un traité, en 1995.

L'année en cours est celle des négociations sur le traité qui ont lieu au sein de la Conférence du désarmement et nous sommes résolus à les mener à leur terme à une date rapprochée. Etant donné la complexité de la question et les nombreux problèmes qui n'ont pas encore été traités de façon satisfaisante, cette tâche demeure considérable. Nos efforts ont maintenant pour but de

(Le Président)

résoudre les questions pendantes et de supprimer les crochets qui subsistent dans le texte évolutif. Toute initiative ou proposition de nature à faciliter cette tâche sera la bienvenue.

Les questions en suspens sont nombreuses, mais elles se résument néanmoins à quelques problèmes clés. Il faudra que nous nous efforcions de résoudre les questions fondamentales qui concernent la portée, le préambule et l'entrée en vigueur du traité ainsi que les inspections sur place et les moyens techniques nationaux. Un règlement de ces questions fondamentales à une date rapprochée faciliterait le règlement d'autres problèmes restés en suspens et accélérerait l'ensemble du processus de négociation. Pour atteindre cet objectif commun, je demande instamment à toutes les délégations de se montrer pleinement coopérantes et de contribuer avec le maximum de souplesse à notre entreprise collective pour faire en sorte que les négociations sur le traité connaissent une issue rapide et heureuse.

Passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour futur et à d'autres questions. Bien que nous soyons très absorbés par les négociations sur le traité, nous accordons l'attention voulue aux autres points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Par sa décision du 23 janvier dernier, la Conférence a chargé l'ambassadeur Meghlaoui, de l'Algérie, de procéder à des consultations sur les arrangements organisationnels à arrêter pour l'examen de quatre points de l'ordre du jour et l'étude de l'ordre du jour futur de la Conférence. Les quatre points sont l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires; les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes; la prévention d'une course aux armements dans l'espace; et la transparence dans le domaine des armements. Le Coordonnateur spécial s'est attelé à ces tâches importantes et je ne doute pas que toutes les délégations souhaitent se joindre à moi pour lui adresser nos meilleurs vœux de succès dans cette entreprise importante. Je suis sûr que, étant donné sa compétence et son savoir-faire de diplomate, l'ambassadeur Meghlaoui saura mener ses travaux à bonne fin.

Passons maintenant au désarmement nucléaire. Par une autre décision adoptée le 23 janvier dernier, la Conférence du désarmement a chargé le Président de procéder à de vastes consultations sur le désarmement nucléaire en vue de jeter les bases d'un consensus sur cette question. J'ai donc tenu plusieurs réunions de consultation approfondies avec les coordonnateurs de groupe et des réunions bilatérales avec toutes les délégations qui s'étaient rendues disponibles pour cela. J'ai aussi fait distribuer un questionnaire à toutes les délégations en leur demandant d'y répondre oralement ou par écrit. Presque toutes les délégations m'ont fait connaître leur position sur la question d'une façon ou d'une autre. J'ai reçu des réponses enthousiastes de plusieurs délégations. Elles ont exprimé leurs vues sur les questions de désarmement nucléaire qui pourraient se prêter à des négociations multilatérales au sein de la Conférence et elles m'ont informé qu'elles étaient prêtes à préciser leur position si on le leur demandait.

Mais en dépit de mes efforts, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur cette question au cours de mon mandat. La Conférence du désarmement avait pris la décision importante de dissocier la question du désarmement nucléaire d'autres questions. Je m'attendais donc à ce que

(Le Président)

certaines délégations fassent preuve, de leur côté, d'une plus grande souplesse sur la question du désarmement nucléaire. A ce jour, mes espérances n'ont pas été confirmées.

Toutefois, ces consultations se sont avérées productives et j'ai décelé quelques tendances positives. Elles traduisent le fait qu'un nombre considérable de délégations sont favorables à l'établissement à une date rapprochée d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire dont les travaux commenceraient cette année. Ces délégations verraient néanmoins favorablement l'établissement, à titre intérimaire, d'un groupe de travail à composition non limitée, à condition que cette mesure conduise à l'établissement d'un comité spécial dans un délai raisonnable. Quelques délégations appartenant à un groupe ne sont pas favorables à l'établissement, à ce stade, d'un quelconque mécanisme sur cette question au sein de la Conférence. D'autres délégations appartenant au même groupe ont indiqué une certaine souplesse sur cette question et sont donc disposées à envisager favorablement l'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire ou d'un mécanisme similaire. Quelques délégations appartenant à un autre groupe se sont dites disposées à accepter la nomination d'un coordonnateur spécial pour cette question. Elles se sont également dites disposées à donner leur consentement à l'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée ou d'un mécanisme similaire.

Compte tenu des positions susmentionnées de différents groupes de pays et de l'issue de mes consultations, je suis parvenu aux conclusions et aux recommandations suivantes. Nous sommes tous attachés à un but commun qui est un désarmement nucléaire impliquant des réductions des arsenaux nucléaires aboutissant à l'élimination des armes nucléaires. Des différences subsistent entre nos façons de concevoir les moyens d'atteindre ce but, les modalités, la conception du désarmement nucléaire, les priorités et le calendrier des différentes mesures à prendre. Il semble que nous devions nécessairement adopter une démarche progressive pour aller de l'avant sur ce point. Aucune délégation n'a exclu la possibilité de voir la Conférence du désarmement jouer à l'avenir un rôle dans le domaine du désarmement nucléaire. Un nombre considérable de délégations sont favorables à l'établissement à une date rapprochée d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Toutes les délégations, à quelques exceptions près, se sont dites disposées à accepter à titre intérimaire la création d'un groupe de travail à composition non limitée. Il semble exister entre un nombre considérable de délégations une convergence de vues sur une formule de compromis éventuelle, à savoir que la Conférence du désarmement pourrait examiner plus avant l'établissement, à titre intérimaire, d'un groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire dirigé par un président, et que ce groupe de travail identifierait les questions de désarmement nucléaire qui pourraient se prêter à des négociations dans le cadre de la Conférence, et jeter les bases d'un consensus sur un arrangement organisationnel approprié pour la question du désarmement nucléaire.

Il existe encore des différences de vues sur le moment où il faudrait prendre la première mesure susmentionnée ainsi que la mesure suivante. Bien qu'un consensus ne soit pas encore apparu au sein de la Conférence sur cette question, il semble exister une certaine convergence entre les vues de la plupart des délégations sur l'idée susmentionnée. Je suggère que nous partions de cette idée pour essayer d'aller encore de l'avant. Je recommande donc que

(Le Président)

les prochains présidents de la Conférence continuent ce processus de consultation dans la mesure où les circonstances le leur permettront, en vue de jeter les bases d'un consensus. Je pense que des progrès substantiels sur cette question conduiront à la création de conditions propices à l'avancement des travaux de la Conférence en ce qui concerne non seulement ce point, mais aussi d'autres questions. En conséquence, j'encourage les délégations qui ont des positions fermes sur cette question à continuer d'appuyer ce processus et à faire preuve d'une souplesse accrue en vue de parvenir à notre objectif commun.

Une autre question importante sur laquelle avaient porté mes consultations est celle de l'élargissement de la composition de la Conférence. Cette entreprise a été menée conformément à la décision CD/1356 du 21 septembre 1995 et en raison du fait que nous partageons tous la conviction que cette question devrait être traitée à titre hautement prioritaire. Pour faire l'historique de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, rappelons que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et les organes qui lui ont succédé ont évolué au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis sa création en 1962. Lorsque le Comité a été créé, mon propre pays, l'Union du Myanmar qui était à l'époque l'Union birmane, en a été l'un des premiers membres avec sept autres pays non alignés ou neutres. Le Myanmar est donc dans une position privilégiée pour apprécier la nécessité de procéder à l'élargissement périodique de la Conférence.

Le Comité des dix-huit puissances est devenu en 1969 la Conférence du Comité du désarmement, et sa composition a été étendue à 26 Etats, puis à 31 Etats en 1975. En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement a désigné la Conférence comme l'instance unique pour les négociations multilatérales sur le désarmement, l'a rebaptisée Comité du désarmement et a modifié sa composition. En conséquence, le Comité du désarmement a été reconstitué en 1979, le nombre de ses membres étant porté à 40 Etats, et il a été rebaptisé "Conférence du désarmement" en 1984.

Mon but, en faisant ce long historique de notre processus d'expansion, est de démontrer amplement que la Conférence du désarmement évolue et s'élargit progressivement par nécessité. Dans la période actuelle, nous sommes nombreux à partager le point de vue selon lequel la Conférence n'a que trop attendu pour élargir sa composition afin de refléter les réalités qui existent depuis la fin de la guerre froide. Il faudrait continuer d'étudier les moyens de mettre en oeuvre la décision figurant dans le document CD/1356 en date du 21 septembre 1995 et admettre les membres du Groupe des 23 le plus tôt possible au sein de la Conférence. Il faut en outre continuer d'examiner activement la question de la composition de la Conférence du désarmement conformément à l'article 2 du règlement intérieur.

J'ai procédé à de vastes consultations, collectives ou bilatérales, sur cette question avec les coordonnateurs de groupe, des membres du Groupe des 23 et d'autres Etats non membres de la Conférence. En dépit de tous mes efforts, les circonstances n'ont pas permis la mise en oeuvre de la décision CD/1356 au cours de mon mandat. Toutefois, ces consultations ont été très précieuses et contribueront certainement à nos efforts pour trouver une solution à cette question restée en suspens. A leur demande, j'ai rencontré brièvement les

(Le Président)

membres du Groupe des 23 et je les ai renseignés informellement sur l'état des consultations du Président. J'ai l'intention de tenir une autre réunion informelle d'information avec eux au cours de la semaine.

Les délégations sont en train d'examiner le rôle futur de la Conférence du désarmement avec un intérêt sans précédent, en tenant compte des changements spectaculaires de la situation internationale. Il est naturel que nous réfléchissions maintenant à ce que devrait être le rôle futur de la Conférence du désarmement pendant la période ouverte par la fin de la guerre froide. La première session extraordinaire consacrée au désarmement a désigné trois organes multilatéraux pour s'occuper du désarmement : la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. La fin de la guerre froide a créé des conditions propices à la conclusion d'accords sur différentes questions relatives à la limitation des armements et au désarmement; elle a également suscité de nouveaux thèmes de négociation multilatérale sur la limitation des armements et le désarmement. Il est possible d'accroître le rôle de la première Commission et de la Conférence du désarmement, et je pense que nous devrions accorder une plus large place à ces deux importants organes multilatéraux. Les travaux de la Commission du désarmement font double emploi dans de nombreux domaines avec les fonctions de la première Commission. A un moment où la rationalisation du système des Nations Unies figure parmi nos principales préoccupations, nous pourrions étudier plus sérieusement le rôle futur de la Commission et, ce faisant, accroître son efficacité.

La présidence a été pour moi une expérience fructueuse et enrichissante. Je tiens à remercier toutes les délégations de leur esprit de coopération et de leur précieux appui. Puis-je également remercier vivement les coordonnateurs de groupe de leur coopération et de leur appui ? Je remercie également les membres du Groupe des 23 et les autres Etats non membres qui ont collaboré étroitement avec moi dans le cadre de mes consultations sur l'élargissement de la composition de la Conférence. J'exprime ma profonde gratitude à M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à M. Bensmail, Secrétaire général adjoint de la Conférence et aux fonctionnaires du secrétariat, qui m'ont aidé de diverses façons à m'acquitter de mes fonctions. Je dois en outre remercier les interprètes, dont les services ont été indispensables. Je vous remercie tous.

Sachez en outre que le secrétariat a distribué, à ma demande, un calendrier provisoire des réunions prévues pour la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires; comme d'habitude, il n'a qu'une valeur indicative et peut être modifié si cela s'avère nécessaire. Cela étant entendu, puis-je considérer que les délégations acceptent ce calendrier ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 22 février 1996 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 30.
